

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-5104

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 19

Au début de l'alinéa 80, substituer aux mots :

« Ces mesures »

les mots :

« Les mesures prévues aux 1° à 3° du présent II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de clarification.